Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260410-DEL202632-DE

Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Le vendredi 10 avril 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire , à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 4 avril 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, PERQUIS Loïc, ADAM Laura, DERRIEN Vianney, BUQUET Jocelyne, CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, TRÉMAUDAN Denis, KAPOLA David , DESPORTES Aurélie,

ABSENTS EXCUSES : BERT THEBAULT Amandine

secrétaire : Laura ADAM

DEL 2026 – 32 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

La maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des taux des taxes d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti.
Il présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition 2025 émis par la Direction Générale des Impôts :

- en 2025	Base	Taux
Taxe d'Habitation	37 440	17.14
Foncier Bâti	610 758	44.04
Foncier non Bâti	12 162	62.80

- Pour 2026, la maire propose un calcul à taux constant :

	Base	Taux	Produit
Taxe d'Habitation	32 100	17.14	5 502
Foncier Bâti	645 700	44.04	284 366
Foncier non Bâti	12 200	62.80	7 662

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour 2026 :

Taxe d'Habitation	17.14
Foncier Bâti	44.04
Foncier non Bâti	62.80

La secrétaire, Laura ADAM

LE HINGLE, le 20 avril 2026

La maire, Odile DOUILLET LE FAOU

Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture

MAIRIE LE HINGLE (CÔTES D'ARMOR) 22100